



ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMITÉ NATIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

2016



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

« Les problèmes qui se posent au citoyen dans l'administration, sont clairement illustrés à travers les obstacles qui entravent l'investissement, nonobstant la création des Centres régionaux et l'utilisation du guichet unique pour simplifier les procédures et accélérer le processus décisionnel.

Il est vrai que certains investisseurs, dans certains cas, soumettent des dossiers incomplets. Mais au lieu que le guichet leur vienne en aide en leur présentant une liste de solutions pour les motiver, on constate que les choses sont rendues encore plus compliquées pour eux, en les astreignant à une série de restrictions et de contraintes.

Avec cette mentalité et la poursuite obstinée de tels comportements, le guichet unique restera vain et inutile.

J'ai insisté plus d'une fois sur la nécessité de régler les problèmes et de traiter les dossiers sur place. J'ai également donné Mes instructions au gouvernement et l'ai engagé à prendre les mesures administratives nécessaires à cet effet.

A quoi sert la lettre que J'ai adressée en 2002, dans ce sens, au Premier Ministre ? Quelle est aussi l'utilité de la régionalisation, de la décentralisation et de la déconcentration si la situation d'antan persiste, et que les problèmes précédents sévissent encore ?

Cette situation est inacceptable et elle ne saurait perdurer. Car, lorsque l'investisseur ne reçoit pas de réponse, et si le problème qu'il affronte n'est pas réglé, il restitue son argent à la banque, et ce, dans le cas où il réside au Maroc.

Toutefois, s'il fait partie de la Communauté expatriée, et qu'il préfère investir dans son pays, il se voit forcé de rentrer avec son argent à l'étranger.

De ce fait, le pays se trouve privé d'opportunités d'investissement et de développement, avec la perte d'emplois potentiels que cela implique pour les citoyens.

Le guichet unique n'est qu'un chantier parmi d'autres pour aplanir les obstacles qui entravent l'investissement.

Si, après toutes ces années, des solutions efficaces n'ont pas été trouvées, qu'en sera-t-il de l'application des autres points importants figurant dans Notre lettre au premier ministre et portant sur la relation du citoyen avec l'Administration, la simplification des procédures et l'incitation à l'investissement ? »

Extrait du discours de SM le Roi à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 1^{ère} année législative de la 10^{ème} législature

- Le vendredi 14 Octobre 2016 -

SOMMAIRE

C NEA en quelques mots	9
-------------------------------------	---

L a valeur ajoutée ciblée par le CNEA	13
----------------------------------------------------	----

D omaines prioritaires du CNEA	17
---------------------------------------------	----

R éalisations du CNEA en 2016	21
--------------------------------------------	----

P incipales réformes	21
-----------------------------------	----

- Réforme du livre V du code de commerce
- Mise en place de l'observatoire de la TPME
- Développement d'une solution de création en ligne de l'entreprise
- Réforme de la charte d'investissement
- Dématérialisation du circuit global des procédures d'Import/Export
- Opérationnalisation du règlement général de construction
- Opérationnalisation de la plateforme eRegulation
- Développement d'une plateforme informatique de suivi de l'image du Maroc à l'international

R ésultats du Maroc dans le rapport Doing Business 2017	28
----------------------------------------------------------------------	----

D éveloppement de partenariats	32
---------------------------------------------	----

The background features a white canvas with several light blue lines forming a grid-like structure. There are four main geometric shapes: a large dark blue square in the top-left corner, a smaller dark blue square in the top-right corner, a large dark blue square in the bottom-right corner, and a teal-colored shape in the bottom-right corner that overlaps with the dark blue square. The text "CNEA en quelques mots" is centered in a blue, sans-serif font.

CNEA en quelques
mots

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Améliorer le climat des affaires et d'investissement au Maroc

.....

NOTRE MÉTIER

Dialoguer, écouter, coordonner, suivre et évaluer les projets de réforme

.....

NOTRE MISSION

Proposer au gouvernement les mesures susceptibles d'améliorer
l'environnement et le cadre juridique des affaires ;
Coordonner la mise en œuvre des projets de réformes ;
Evaluer l'impact des réformes sur les secteurs concernés.

.....

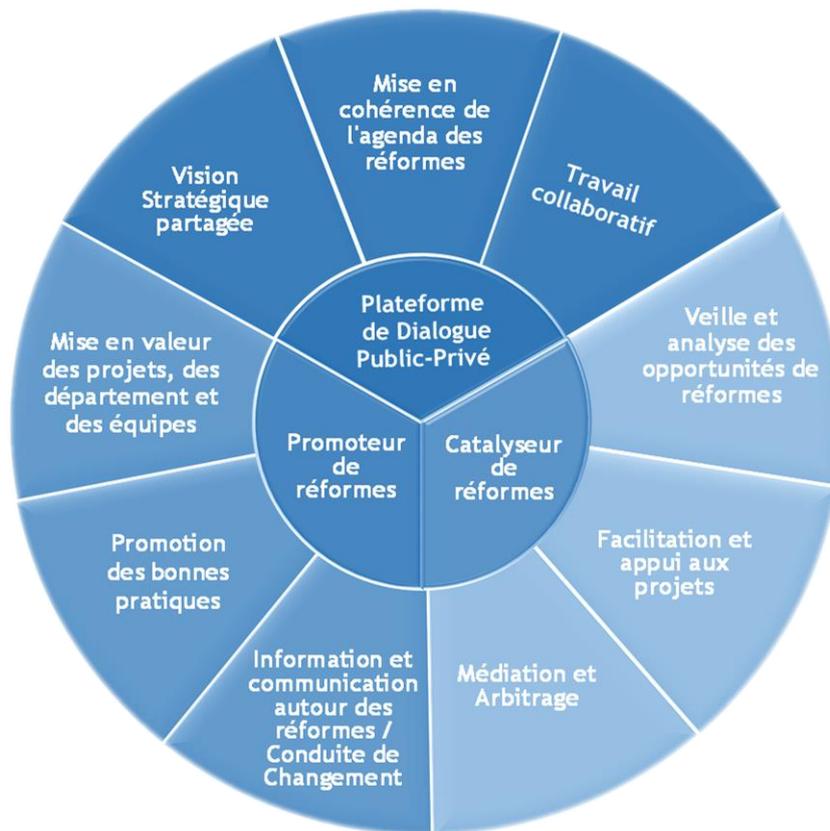
NOTRE GOUVERNANCE

Le CNEA est présidé par le Chef du gouvernement et regroupe en son sein les
départements ministériels, les représentants du secteur privé, ainsi que
plusieurs partenaires concernés par le développement du secteur privé et
l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc.
Le CNEA est appuyé par une commission technique et doté
d'un secrétariat permanent.

The background features a white canvas with several geometric elements. In the top-left corner, there is a large dark blue diamond partially overlapping a teal square. In the top-right corner, there is a smaller dark blue diamond. In the bottom-right corner, there is a large teal trapezoid partially overlapping a dark blue diamond. Two thin, light blue lines cross the page diagonally, forming an 'X' shape that frames the central text.

La valeur ajoutée
ciblée par le CNEA

Le CNEA est une plateforme privilégiée du dialogue public-privé, un catalyseur et un promoteur de réformes.



Plateforme de Dialogue Public-Privé

La mission première du CNEA est d'offrir un espace de dialogue permettant aux différents acteurs du secteur public et du secteur privé de se concerter et de travailler ensemble dans un esprit collaboratif permettant d'être constructif et efficace.

Cette plateforme de dialogue devrait permettre la mise en place et le partage d'une vision stratégique commune des réformes, des chantiers prioritaires et d'une approche pour les conduire. Elle devrait être dotée, dans ce sens, d'une méthodologie et d'outils pour faire aboutir efficacement à des résultats basés sur le dialogue et la concertation continus.

Le CNEA devrait également rapprocher les parties prenantes en coordonnant l'action des départements ministériels tout en œuvrant à l'amélioration du climat des affaires. Il doit veiller à la mise en cohérence des mesures identifiées ainsi que leur intégration dans un cadre stratégique global et visible, en s'assurant que celles-ci répondent aux besoins exprimés par le secteur privé.

Catalyseur de réformes

Au-delà du rôle de facilitateur de dialogue, le CNEA devrait jouer un rôle de catalyseur permettant aux projets de réformes d'aboutir rapidement et efficacement.

En effet, le processus de réformes est tributaire de plusieurs facteurs qui peuvent expliquer l'aboutissement ou le blocage de certains projets, notamment, la multiplicité d'intervenants dans le processus, et les demandes techniques pour la finalisation des textes et leur application. Ce rôle devrait accompagner tout le processus, de l'identification des réformes, phase à laquelle le comité doit jouer un rôle de veille et d'analyse des opportunités de réformes jusqu'à la mise en œuvre, où il est appelé à jouer le rôle de facilitateur, d'appui aux projets, et d'arbitre offrant des solutions aux situations de blocages.

Le comité devrait permettre également d'asseoir une culture commune sur la manière de mener un projet de réforme dans lequel plusieurs départements sont impliqués.

Promoteur de réformes

Le comité devrait jouer un rôle de communication, de promotion et

d'accompagnement des réformes. Ainsi, il devrait veiller notamment à :

- Informer, tout au long du processus, les parties prenantes des différentes initiatives et chantiers envisagés et entrepris de manière transparente et inclusive. Un dialogue efficace et des relations de confiance doivent être établis sur la base d'une communication transparente et commune ;
- Définir une stratégie globale de conduite du changement qui doit sensibiliser, informer, expliquer et former, au besoin, aussi bien les acteurs opérationnels que les usagers sur les effets positifs et les implications opérationnelles de la réforme sur le terrain ;
- Valoriser les projets entrepris et les succès, ainsi que les départements et les équipes impliqués pour promouvoir une dynamique positive et créer de l'émulation.



Domaines prioritaires du CNEA

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES AFFAIRES



La réforme du droit des affaires est une priorité stratégique au Maroc visant la modernisation du dispositif juridique et son adaptation aux normes internationales. Ainsi, le CNEA veille à l'adoption des meilleures pratiques internationales, à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires et à sa mise en œuvre. Cela concerne plusieurs domaines pour ne citer que l'accès au financement, les marchés publics, les délais de paiement, etc.

DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ET MODERNISATION DU CADRE DES AFFAIRES



La dématérialisation des procédures administratives appliquées aux entreprises constitue une priorité et un levier stratégique pour renforcer la transparence, réduire le nombre et les délais des procédures et améliorer l'environnement des affaires. Le CNEA œuvre, à travers ses différents plans d'action, pour l'adoption de mesures de simplification concrètes et efficaces destinées à faciliter et réduire au maximum les interactions entre l'administration et les entreprises. Cela concerne plusieurs domaines tels que la création d'entreprise, le paiement des impôts, le transfert de propriété, etc.

SYSTEME DE GUICHETS UNIQUES



La mise en place de guichets uniques permet de regrouper en un seul point, physique ou électronique, toutes les démarches et procédures à mettre en œuvre. Le CNEA vise à travers ce nouveau système de permettre aux entreprises et porteurs de projets d'accéder à une information adaptée, actualisée et pertinente, d'identifier les pièces à produire pour chaque formalité administrative, et d'effectuer auprès d'un seul interlocuteur l'ensemble des formalités pouvant concerner plusieurs administrations ou organismes.



Réalisations du CNEA
en 2016

PRINCIPALES REFORMES

Réforme du livre V du code de commerce

Le projet de réforme de la loi 15-95 du code de commerce, en vigueur depuis 1997, mené par le Ministère de la Justice dans le cadre des travaux du CNEA, est d'une importance capitale pour le monde des affaires, et viendra sans nul doute, renforcer l'arsenal juridique marocain en droit des affaires et contribuera à la promotion des investissements et de l'entrepreneuriat au Maroc.

Ainsi et afin de produire un texte conforme aux standards internationaux notamment ceux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), de la Banque mondiale, du Code allemand de la faillite et du Chapter 11 américain et susceptible de remédier à des insuffisances et des lacunes constatées dans la pratique du texte en vigueur, une large consultation a eu lieu auprès des opérateurs publics et privés, des professionnels et des experts nationaux et internationaux.

Par ailleurs, et dans le cadre de la coopération entre le CNEA et la coopération internationale allemande (GIZ), une délégation marocaine a effectué une visite de travail en Allemagne en juillet 2016 pour mieux s'imprégner du modèle allemand dans la pratique et procéder à l'identification et l'appropriation des bonnes pratiques à introduire dans le projet de réforme en cours.

Il est à rappeler que l'Allemagne est classée au 3ème rang au niveau du rapport Doing Business 2017 publié par la Banque mondiale sur l'indicateur « Règlement de l'insolvabilité ».

Il convient de noter que le texte en question est quasiment prêt aujourd'hui et fera l'objet d'une présentation lors d'une rencontre d'information pour être introduit par la suite dans le circuit d'adoption.

Mise en place de l'observatoire de la TPME



Le projet de mise en place de l'Observatoire marocain des toutes petites, petites, et moyennes entreprises (OMTPME) tant attendu par les opérateurs nationaux a vu le jour le 13 juin 2016 lors de la première réunion du conseil d'administration de cet observatoire tenue au siège de Bank Al-Maghrib à Rabat.

Inscrit au plan d'action 2016 du CNEA en 2016, ce dispositif est le fruit d'une étroite collaboration publique-privée et une consécration de la mise place de l'identifiant commun de l'entreprise (ICE). Il a pour principale mission de centraliser les données et les informations sur l'environnement des TPME sur le plan national et régional. La nouvelle instance est appelée également à remédier au manque de données fiables et régulières sur les TPME au Maroc et améliorer l'accès à diverses prestations de services et d'informations.

Les produits et les services que l'observatoire va fournir permettront de dégager une vision globale, commune et partagée au plan national, sur les contraintes des TPME. Il sera également chargé d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur

les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement.

Depuis sa création, plusieurs actions ont été menées, notamment pour le montage du mode de gouvernance de l'organisme, la réalisation des études préliminaires à son démarrage, la création des bases de données nécessaires pour son fonctionnement, la mise en place d'un système d'information qui lui est adapté ainsi que la signature de conventions avec certaines administrations détentrices d'informations statistiques sur les entreprises en l'occurrence la Direction Générale des Impôts et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

Développement d'une solution de création en ligne de l'entreprise

Faisant de la facilitation de l'acte d'entreprendre et d'investir au Maroc une priorité nationale, le gouvernement œuvre constamment pour initier et mettre en œuvre des réformes ambitieuses et innovantes.

C'est dans ce sillage que s'inscrit le projet de création d'entreprise en ligne, lequel revêt une attention particulière et figure parmi les projets prioritaires du plan d'action du CNEA pour l'année 2016.

En effet, ce projet innovant viendra couronner les efforts de simplification et de facilitation opérés jusqu'à présent tant sur le plan institutionnel avec la mise en place des guichets uniques de création d'entreprise (les centres régionaux d'investissement) au niveau des différentes régions que sur le plan juridique, notamment par la suppression du capital minimum pour la création d'une entreprise de type SARL, la dématérialisation et la simplification d'un certain nombre de procédures liées à la création d'entreprise (timbre fiscal, certificat négatif en ligne), etc.

Ces mesures ont permis, d'ailleurs, à notre pays de réaliser un progrès notable dans le classement « Doing Business » établi par la Banque mondiale en occupant dans la dernière édition de 2017, la 40ème place parmi les 190 économies évaluées par ce rapport dans l'indicateur relatif à la création d'entreprise.

En conséquence, l'enjeu aujourd'hui est d'améliorer ce rang, en prônant la dématérialisation et la création d'entreprise en ligne conformément aux standards et exigences internationaux en la matière.

En capitalisant sur les initiatives nationales et les meilleures pratiques internationales en la matière, il est proposé de développer une plateforme complètement dématérialisée de création d'entreprise en ligne couvrant tout le processus, depuis la délivrance du certificat négatif jusqu'à la publication de l'annonce légale de la création d'entreprise.

Une étude est en cours de finalisation qui donnera lieu à l'élaboration d'une feuille de route détaillée et concertée avec les parties prenantes du secteur public et privé pour la mise en œuvre de la création d'entreprise en ligne.

Réforme de la charte d'investissement

Le projet de loi cadre relatif au développement et à la promotion de l'investissement constitue un chantier de grande envergure dont le processus a été entamé depuis 2010. Il vise la mise en place d'un nouveau cadre juridique homogène et incitatif à l'investissement, à même de renforcer l'attractivité et la compétitivité du Maroc pour faire face à la concurrence internationale.



Le recours au cadre conventionnel permet, en outre, l'incitation à l'investissement mais permet également de privilégier l'approche négociée nécessaire pour rassurer l'investisseur et l'accompagner dans son projet d'investir au Maroc.

Les nouvelles orientations du projet de réforme visent à instaurer une nouvelle politique mettant en avant les points forts du Maroc, comme la stabilité et la sécurité, en sus de l'amélioration continue du climat des affaires.

Le projet de loi s'articule autour d'axes homogènes favorisant la création d'emploi en faveur du citoyen, à savoir les garanties accordées aux investisseurs, la mise à profit des opportunités offertes par le décollage économique, le soutien direct à l'investissement, les mesures fiscales et douanières, la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle et les incitations accordées aux entreprises naissantes.

Le projet de la nouvelle charte d'investissement tient compte des stratégies sectorielles et régionales et dispose d'une vision globale en matière de lancement des initiatives d'emploi, d'amélioration des services publics et privés accordés au citoyen et d'ouverture sur les technologies modernes.

Le projet intègre des changements permettant de consacrer les garanties et les incitations accordées aux investisseurs, dont la simplification des procédures et la

transparence des appels d'offres. Ce projet sera introduit prochainement dans le circuit d'adoption.

Dématérialisation du circuit global des procédures d'Import/Export

Conformément aux orientations de la stratégie Maroc Numeric, le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique (MIICEN) a lancé le système dématérialisé du contrôle à l'importation des produits industriels, dans le but de simplifier et de rationaliser le travail tout en améliorant significativement la prestation des services offerts aux usagers.

Ce système est une solution intégrée ouverte sur le web, de contrôle documentaire des dossiers d'importation et de gestion des opérations de contrôle des produits industriels en vue de l'octroi d'une autorisation d'accès au marché national.



Ce système a pour objectif de :

- mettre à la disposition des usagers une interface interactive avec la mise en ligne des services les concernant ;
- intégrer le système avec d'autres applications existantes via des services web favorisant l'interopérabilité entre les différents partenaires du MIICEN (système BADR de l'ADII, PortNet de l'ANP, système de la TMPA...

Cette action de dématérialisation a été inscrite dans le plan d'action CNEA pour contribuer à la dématérialisation totale du circuit d'import. En outre, une action est en cours pour simplifier et dématérialiser, dans la mesure du possible, la procédure de contrôle sanitaire et phytosanitaire effectuée par l'ONSSA.

Opérationnalisation du règlement général de construction (RGC)

Pour piloter au mieux la réforme du régime des autorisations d'urbanisme au Maroc, l'instauration d'un véritable mécanisme d'évaluation permanent est nécessaire. Un tel dispositif de mesure systématique permettra de réaliser un suivi en temps réel de la performance et d'ajuster ainsi au mieux les règles et les procédures.



C'est dans ce sens que la Banque mondiale fournit depuis 2013 une assistance technique au CNEA pour identifier des indicateurs de performance utilisables dans le domaine des services publics rendus aux entreprises. Dans le cadre de cette assistance, la Banque mondiale a réalisé une étude pour évaluer l'impact de l'opérationnalisation du RGC.

L'étude se base sur l'établissement d'indicateurs de mesure de la performance renseignés par un diagnostic préalable sur des communes pilotes. Les indicateurs de mesure spécifiques sont établis en consultation avec les principaux intervenants des secteurs public et privé. Ces indicateurs sont fondés sur une

cartographie des différentes étapes de la procédure dans chaque localité, en privilégiant le point de vue et l'expérience concrète de l'entrepreneur.

L'étude a porté sur trois communes pilotes à savoir Kénitra, Agadir et Témara dans le domaine de la délivrance du permis de construire et du permis d'habiter pour certains types de constructions.

Opérationnalisation de la plateforme « eRegulations »

Le projet « eRegulations » vise à mettre en place une plateforme technologique présentant en ligne un groupe pilote de cinq procédures applicables à l'entreprise. Ces procédures concernent la création d'entreprise, le paiement des impôts, le transfert de titre de propriété, le raccordement à l'électricité et l'autorisation de construire.

Cette plateforme a été conçue sur la base du système eRegulations/eSimplifications développé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et cible dans un premier temps la région de Casablanca, comme région pilote, en vue d'une extension future aux autres régions.

Ce projet vise à capitaliser sur les différentes initiatives précédentes initiées par les administrations marocaines (service-public.ma, eRegulations Rabat, eRegulations de la région de l'oriental, etc) en apportant une réelle valeur ajoutée aux entreprises, usagers finaux des procédures, à travers un dispositif d'opposabilité et de recours.

Les principaux apports de ce projet peuvent être synthétisés comme suit :

- Une transparence totale des procédures ;



- Une large publicité des procédures à travers leur publication en ligne ;
- Une simplification continue des procédures ;
- Un système électronique de recours.

Au cours de l'année 2016, les activités suivantes ont été achevées :

- Désignation du Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique (MRAFP) comme chef de file et gestionnaire de la plateforme ;
- Signature d'un contrat de licence entre le MRAFP et la CNUCED,
- Hébergement de la plateforme au Maroc sous le nom de domaine www.business-procedures.ma ;
- Traduction en Arabe du contenu du site (Procédures et autres textes pour Casablanca).

Cette plateforme « Business-Procedures » constituera à terme la fenêtre privilégiée des principales procédures administratives liées à la vie de l'entreprise.

Développement d'une plateforme informatique de suivi de l'image du Maroc à l'international

Le suivi du classement du Maroc dans les rapports internationaux

Le Maroc, parmi plusieurs autres pays d'ailleurs, fait l'objet d'une centaine d'évaluations chaque année dans différents secteurs et ce, par plusieurs organismes internationaux.

Le classement du Maroc dans ces rapports ne reflète pas souvent la vraie performance ni son image réelle, et ne rend pas compte nécessairement des multiples réformes et initiatives entreprises, en raison des limites des indicateurs mesurés au vu notamment du périmètre de couverture ou de la méthodologie adoptée.

Certes, ces rapports n'ont pas le même niveau d'importance, mais représentent généralement un gisement considérable de bonnes pratiques à l'international, de même que de bons outils de diagnostic pour

l'identification des faiblesses et contraintes au Maroc dans les domaines évalués, sur la base notamment des données quantitatives et des perceptions des investisseurs étrangers.

Cette importance réside dans le fait qu'un nombre considérable de ces rapports fait l'objet d'un suivi particulier à l'international de la part :

- des bailleurs de fonds pour l'arbitrage entre les pays, et l'accordement des financements ;
- des investisseurs étrangers, particuliers et institutions, en se basant sur les résultats des principaux rapports pour le choix des destinations de leurs fonds ;
- des autorités gouvernementales dans le monde pour l'évaluation des politiques publiques et l'inspiration des meilleures pratiques à l'international ;
- de certaines agences de notations, utilisant des données de certains rapports pour les besoins d'analyse du risque pays ;
- des médias et de la presse internationale, ainsi que des séminaires et rencontres internationales dans le domaine d'investissement et des affaires.

L'importance de ces rapports et leur impact sur l'attractivité des investissements constituent les principales raisons d'accorder un intérêt particulier au suivi et l'amélioration du classement du Maroc dans les rapports internationaux.

L'année 2016 a connu la publication d'environ 93 rapports couvrant les secteurs suivants :



Comme illustré dans le schéma ci-dessous, la lecture rapide du classement du Maroc dans ces rapports permet de placer le Pays selon trois catégories :



Il importe de constater que pour un même domaine ou secteur évalué les résultats obtenus par le Maroc varient d'un rapport à un autre. Ce qui pourrait s'expliquer par ce qui suit :

- La méthodologie adoptée par les organismes internationaux dans le choix et le calcul des indicateurs n'est pas la même (sous-domaines traités, pertinence et fiabilité des données collectées, mode de collecte des données, etc.) ;
- Manque de coordination entre les départements concernés en matière de suivi des rapports et d'échange des informations avec les organismes internationaux concernés (réformes, données, corrections, etc.).

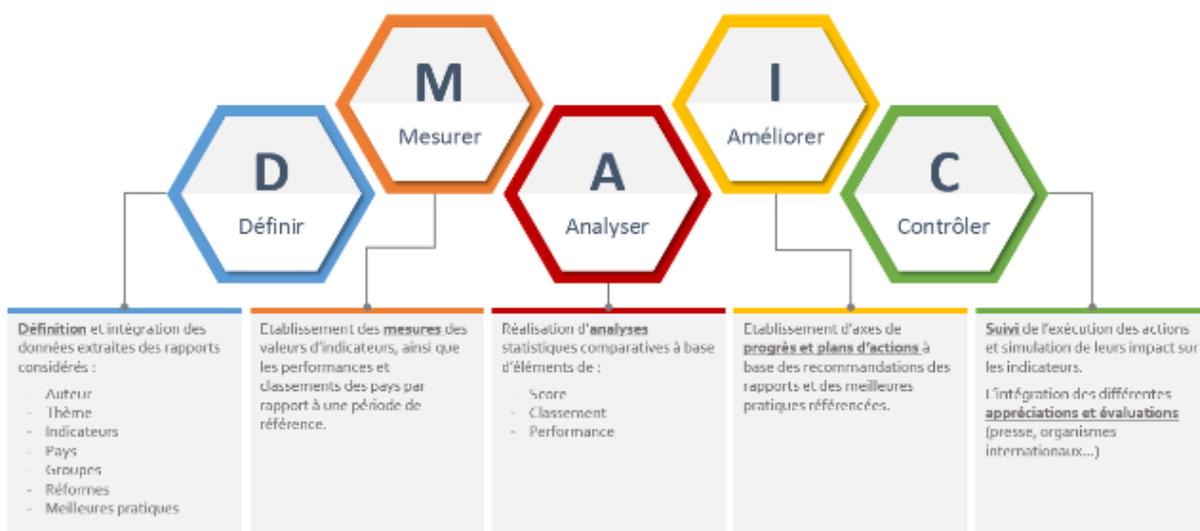
En comparant son classement aux pays similaires et pays au même niveau de développement, il en ressort que le Maroc dispose d'une grande opportunité de progression aux classements internationaux, et ce à condition d'harmoniser et de coordonner la démarche de travail en termes de suivi des rapports, de lecture des données et de prise de décision pour l'amélioration du classement du Royaume entre les différents acteurs et départements concernés.

A cet égard, le CNEA a inscrit dans son plan d'action 2016 le projet de développement d'un système de suivi de l'image du Maroc à l'international qui vise à faciliter le pilotage de ces classements et renforcer les capacités d'analyse et d'action en direction des décideurs.

La mise en place d'un système électronique de suivi du classement du Maroc dans les rapports internationaux

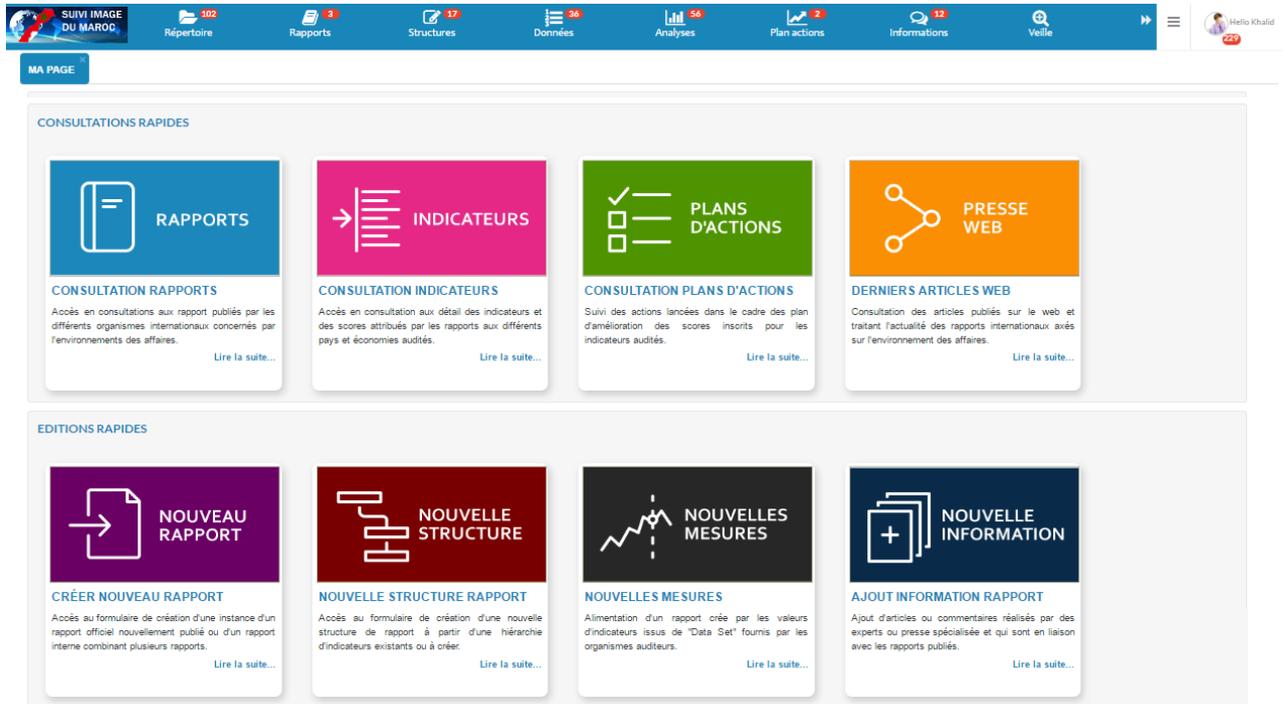
Doter le CNEA d'un système électronique de suivi de l'image du Maroc dans les rapports internationaux lui permettra d'assurer, en collaboration avec ses partenaires, un suivi régulier et permanent du classement du Maroc dans les rapports internationaux, de mener des analyses comparatives des données et des indicateurs afin de vérifier leur fiabilité et leur pertinence, et d'identifier les opportunités d'amélioration possibles sur la base des meilleures pratiques à l'international.

Le système est développé en se basant notamment sur la méthodologie dite DMAIC qui est reconnue pour être l'un des outils de la méthodologie Six-Sigma qui s'applique d'ailleurs à tous les types de processus. Cet outil se compose des étapes suivantes :



En 2016, une première version du système a été livrée au CNEA pour les tests nécessaires (voir la capture d'écran ci-dessous). La finalisation du projet est prévue pour le deuxième semestre 2017.

Les dix domaines de la réglementation du Doing Business sont comme suit :

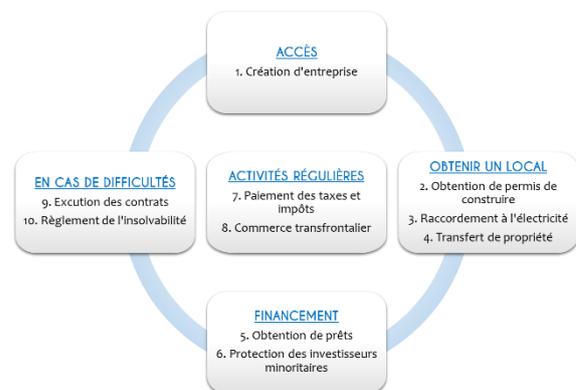


RESULTATS DU MAROC DANS LE RAPPORT DOING BUSINESS 2017

Rapport Doing Business de la Banque mondiale

Le rapport Doing Business est publié annuellement par le Groupe de la Banque Mondiale depuis 2003. Il mesure l'environnement juridique et réglementaire des affaires ayant une incidence sur dix domaines du cycle de vie d'une entreprise (voir l'illustration ci-dessous).

Il présente des indicateurs quantitatifs sur la régulation des affaires pour 190 économies.



Ces indicateurs permettent d'apprécier les réformes pertinentes à engager dans le cycle de vie d'une entreprise. Toutefois, le rapport ne mesure pas tous les aspects de l'environnement de l'entreprise tels que la situation macroéconomique, la taille du marché, l'infrastructure et la sécurité.

Le rapport Doing Business représente un « thermomètre des affaires » et un bon outil de Benchmark. Son importance réside dans :

- La consultation de sa base de données par les investisseurs potentiels et par les bailleurs de fonds pour le choix des pays ;
- L'utilisation de ses indicateurs par certaines agences de notations dans l'analyse du risque pays ;
- La médiatisation de ses résultats par les journaux et magazines spécialisés ainsi que lors des rencontres et séminaires internationaux consacrés au monde des affaires ;
- L'utilisation de ses bases de données et indicateurs dans le calcul des indicateurs de plus de 25 rapports internationaux comme ceux du Forum Economique Mondial, de Heritage Fondation, de Forbes, etc.

Démarche adoptée pour l'amélioration du classement du Maroc dans le rapport

Le CNEA adopte chaque année un plan d'action visant d'une part, à répondre aux demandes exprimées par les représentants du secteur privé marocain en vue de mieux faciliter la vie à l'entreprise nationale et, d'autre part, à améliorer le classement de notre pays pour une meilleure image à l'international synonyme d'une meilleure attractivité pour les investissements et les financements étrangers.

Dès la publication d'une nouvelle édition annuelle du rapport Doing Business, les membres du secrétariat du CNEA analysent les résultats du Maroc dans les différents indicateurs et identifient les erreurs méthodologiques éventuelles et des projets de réformes à entreprendre en vue d'améliorer le

classement du Maroc dans les éditions futures dudit rapport.

Une feuille de route est ainsi adoptée et suivie pour permettre au Maroc d'améliorer son classement dans le rapport en question, donnant lieu à plusieurs actions dont notamment :

- l'organisation d'ateliers thématiques avec la participation des principales entités concernées des secteurs public et privé ;
- l'échange avec l'équipe de la Banque mondiale à Washington via des correspondances et l'organisation de visioconférences ;
- l'envoi officiel du dossier du Maroc à l'équipe de la Banque mondiale chargée du classement Doing Business de l'année suivante.

Réformes présentées par le CNEA au titre du rapport Doing Business 2017

Le dossier du Maroc présenté à l'équipe de la Banque mondiale en charge du rapport Doing Business comprend plusieurs réformes réalisées et mises en œuvre au profit des entreprises au Maroc dont les suivantes :

- La réduction de la durée et du nombre de procédures nécessaires à **la création d'une entreprise** au Maroc à travers :
 - La dématérialisation de la procédure de demande et d'obtention du certificat négatif ;
 - La généralisation du visa pour timbre et la suppression de

l'apposition de timbres physiques grâce à l'utilisation du système intégré de taxation.

- L'amendement de la loi sur la société anonyme visant le renforcement de la **protection des investisseurs minoritaires** en clarifiant les structures de propriété et de contrôle et en exigeant une plus grande transparence des entreprises ;
- L'implémentation de plusieurs services à valeur ajoutée par le bureau de crédit au Maroc « Creditinfo » dont le scoring permet d'évaluer et noter les emprunteurs, faisant partie du périmètre de calcul de l'indicateur relatif à **l'obtention de prêts** ;
- La réduction de la durée et des procédures nécessaires au transfert du **titre de propriété** à travers :
 - La suppression de l'obtention préalable du quitus fiscal ;
 - L'enregistrement en ligne des actes de cession via la plateforme électronique **Tawtik.ma** ;
- La facilitation des opérations du **commerce extérieur** grâce notamment à :
 - La dématérialisation totale de l'engagement d'importation ;
 - L'échange électronique des résultats de contrôle sur **PORTNET** ;

→ L'instauration du travail 24h/24 au niveau du Port de Casablanca ;

→ La mise en place du paiement électronique des taxes de la Douane.

- La dématérialisation complète du processus de délivrance des notes de renseignement pour **l'obtention du permis de construire**.

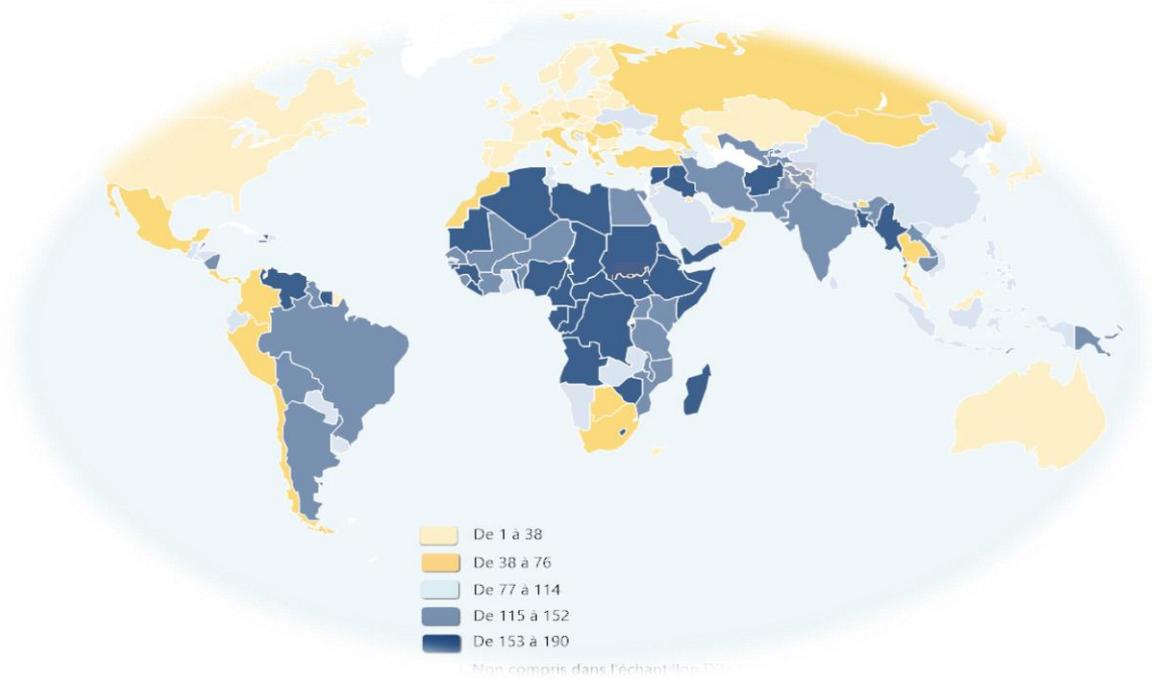
Impact des réformes sur le résultat du Maroc dans le rapport Doing Business 2017

Grâce à l'approche adoptée pour l'amélioration du classement du Maroc dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale, le Royaume occupe actuellement le 68ème rang parmi 190 économies que compte le rapport, se positionnant en tant que leader de l'Afrique du Nord, au 3ème rang au niveau du continent africain et au 4ème rang parmi les pays du Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA).

Sur les cinq dernières années et grâce aux projets de réformes menés dans le cadre du CNEA, le Maroc a pu améliorer son classement de 26 places en passant du 94ème rang (rapport Doing Business 2012) au 68ème rang actuellement.

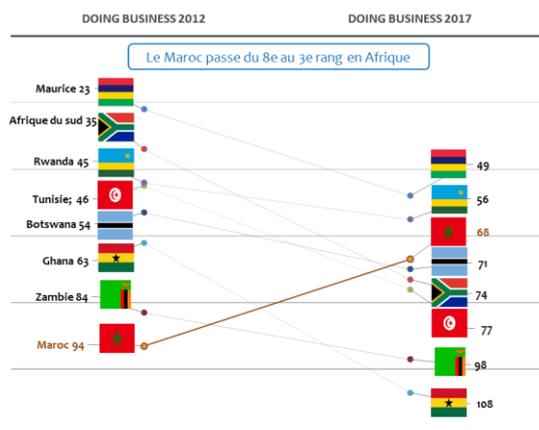
Par ailleurs, le Maroc reste le seul pays de la région qui arrive à maintenir une évolution positive et régulière de son classement dans les dernières éditions du rapport en question.

Comme illustré dans le graphique ci-après, le Maroc se trouve dans la 2ème catégorie des pays les mieux classés en matière du climat des affaires :

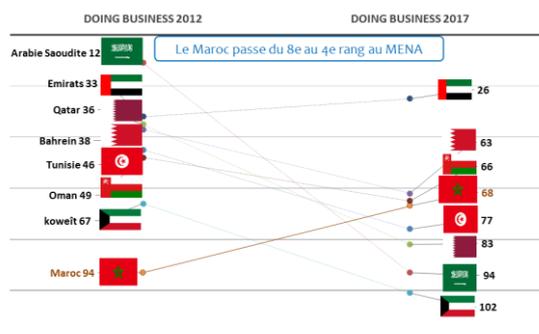
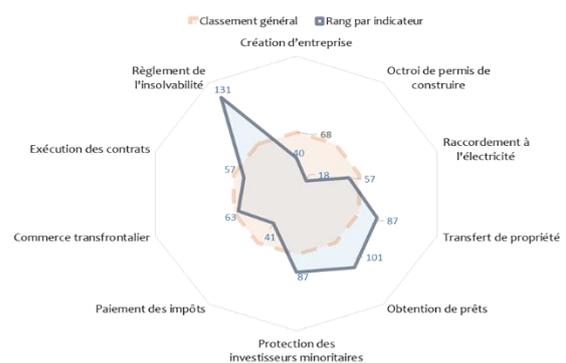


En effet, depuis 2012, le Maroc a pu gagner quatre rangs au classement parmi les pays de la région MENA, en passant du 8ème rang au 4ème, tout en réduisant les écarts le séparant des pays avancés au classement.

Aussi, depuis 2012, le Maroc a pu gagner cinq rangs au classement dans le continent Africain, en passant du 8ème rang au 3ème, tout en réduisant les écarts le séparant des pays avancés au classement.



Le graphique ci-dessous montre les résultats du Maroc pour chaque indicateur qui compose le classement Doing Business 2017.



Ci-après, une matrice comparant les classements depuis 2012 :

Indicateurs	Classement DB 2012	Classement DB 2017	Variation
1. Création d'entreprise	93	40	53 ▲
2. Obtention de permis de construire	75	18	57 ▲
3. Raccordement à l'électricité	107	57	50 ▲
4. Transfert de propriété	144	87	57 ▲
5. Obtention de prêts	98	101	3 ▼
6. Protection des investisseurs minoritaires	97	87	10 ▲
7. Paiement des impôts	112	41	71 ▲
8. Commerce transfrontalier	43	63	20 ▼
9. Exécution des contrats	89	57	22 ▲
10. Règlement de l'insolvabilité	67	131	64 ▼

Cette comparaison fait ressortir deux catégories d'indicateurs : une catégorie où le Maroc a pu améliorer de manière significative son classement. Une seconde catégorie d'indicateurs ayant connue une baisse.

DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Depuis sa création en 2010, le CNEA jouit d'une crédibilité et d'une reconnaissance auprès de plusieurs institutions internationales et nationales. Se présentant comme un modèle dans la région, le CNEA développe aujourd'hui un vrai réseau de partenaires à l'international et arrive à mobiliser l'expertise et à bénéficier des bonnes pratiques internationales à travers des programmes et actions d'appui technique.

En effet, le comité a développé plusieurs partenariats avec les institutions internationales dont notamment, la banque mondiale, la coopération allemande (GIZ) et le programme américain de développement du droit Commercial (CLDP) avec lesquels

il entretient des liens de coopération mais également auprès d'autres partenaires au niveau national dont notamment les comités régionaux de l'Environnement des Affaires (CREAs).



Partenariats avec les institutions internationales

Programme d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises (TAM III)

Le programme TAM III, d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises, de la coopération internationale Allemande (GIZ), accompagne le CNEA dans le cadre d'un partenariat de coopération institutionnel pour l'amélioration du climat des affaires au Maroc,

et ce pour la période 2015-2018. Il consiste en un ensemble de projets à mettre en œuvre pour la composante 1 : « Amélioration de l'environnement des affaires ».

Il est à rappeler que le programme TAM III est structuré en trois composantes :

- La composante I « amélioration des conditions cadres des TPE et PME » coordonnée par le secrétariat du CNEA ;
- La composante II « Promotion des réseaux d'entreprises et des services d'accompagnement intégrés » coordonnée par Maroc PME ;
- La composante III « amélioration de l'accès aux services financiers adaptés pour la TPE et PME » coordonnée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Les objectifs de la composante I consistent à appuyer le CNEA dans son rôle de coordination avec d'autres partenaires stratégiques, pour la mise en œuvre de mesures susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires et de faciliter le dialogue public-privé.

Fonds flexible de consultation en politique structurelle et réglementaire (SOF)

Le CNEA bénéficie également d'un appui technique et financier du Fonds flexible de consultation en politique structurelle et réglementaire (SOF) de la GIZ qui accompagne ses partenaires institutionnels dans la conception de processus transparents et participatifs de réformes politiques, sociales ou économiques au Maroc.

Grâce à ce fonds, le CNEA a pu financer l'acquisition et la mise en place de la plateforme eRegulations au niveau de la ville de Casablanca, ainsi que le développement

d'une plateforme informatique de suivi de l'image du Maroc à l'international.

Programme de Développement du Droit Commercial (CLDP)

Le CNEA a entamé un partenariat avec le Programme de Développement du Droit Commercial (CLDP) relevant du ministère du Commerce des États-Unis en 2015.

Ce programme qui appuie les objectifs du gouvernement du Maroc en matière d'amélioration de l'environnement des affaires a développé un partenariat durable avec le CNEA à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux concernés par le développement de la création d'entreprise, le soutien de la réforme de l'insolvabilité des entreprises et du droit des entreprises en difficultés au Maroc et le partage des meilleures pratiques à l'international dans le domaine de l'exécution des contrats et des modes alternatifs de résolution des conflits contractuels.

Coordination avec les comités régionaux de l'environnement des affaires (CREAs)

Les comités régionaux de l'environnement des affaires (CREAs) sont amenés à jouer un rôle important dans l'amélioration de l'environnement des affaires et l'attractivité des investissements au niveau national et régional. Ils présentent un cadre approprié à l'ensemble des acteurs publics et privés au niveau régional pour mettre en place des réformes en adéquation avec le plan d'action du CNEA et qui prennent en considération les spécificités de l'environnement des affaires au niveau des régions.

Après la mise en place de 11 CREAs au niveau des régions du Royaume, le CNEA a développé une expérience pilote de

collaboration avec le CREA de Casablanca-Settat à travers l'élaboration et l'adoption de son plan d'action en concertation avec le secrétariat du CNEA, l'inscription d'un ensemble de projets nationaux au niveau du plan d'action du CREA de la région de Casablanca-Settat et la remontée d'informations et de doléances des opérateurs économiques de la région.

Le CNEA est appelé à prendre en compte les aspects régionaux de la représentativité des acteurs du secteur privé et à étendre aux autres régions du Maroc l'expérience réussie de la coopération avec le CREA de Casablanca -Settat et l'approche participative dans la conception et la mise en œuvre des réformes.

PARTICIPATION AUX RENCONTRES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Réunion annuelle du CNEA du 03 Mars 2016



Le Chef du Gouvernement, M. Abdelilah BENKIRANE a présidé, le jeudi 3 mars 2016, la huitième réunion du CNEA. Cette dernière a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets de réformes adoptés dans le cadre du plan d'action annuel au titre de l'année 2015.

Dans son discours adressé aux participants lors de cette réunion, Monsieur le

Chef du gouvernement a précisé que l'amélioration des délais de paiement des créances relatives aux transactions commerciales et des marchés publics est un chantier auquel le gouvernement a accordé la priorité pour faire face de « manière urgente » à un vrai problème auquel font face depuis des années les entreprises, notamment les PME.

« La réalisation de ce chantier important permettra aux entreprises de réaliser leurs créances dans les délais légaux et contribuera au développement de la dynamique économique, à la consolidation de la confiance dans le monde des affaires, à la promotion des investissements et à l'amélioration de l'attractivité du Royaume ».

Ce chantier, a-t-il noté, s'inscrit dans le cadre des efforts et des mesures déployés par le gouvernement pour promouvoir l'entrepreneuriat, citant, à titre d'exemple, l'accélération de la restitution de la TVA, la restitution de la dette sur la TVA, ainsi que le traitement des arriérés dont souffrent les entreprises dans leur relation avec plusieurs secteurs et établissements publics.

Le Chef du gouvernement a appelé aussi à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à améliorer l'environnement des affaires au Royaume à moyen et long termes. Dans ce cadre, le Comité est appelé d'une part à développer des mécanismes de sondage, de remontée de l'information et d'anticipation des difficultés et des entreprises et, d'autre part, à instaurer un système de suivi de l'image du Maroc dans les différents rapports internationaux, à même de permettre l'élaboration d'un plan d'action proactif.

Au cours de cette réunion, il a été procédé également à la présentation de ce qui suit :

- le projet de réforme des délais de paiement et des intérêts moratoires liés aux marchés publics ;
- le projet de réforme des délais de paiement au niveau des entreprises et établissements publics ;
- l'état d'avancement de l'opérationnalisation de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE).

Par ailleurs, cette réunion était l'occasion pour la présentation et l'adoption du plan d'action au titre de l'année 2016, lequel a été conçu autour de quatre axes :

- l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires ;
- la dématérialisation des procédures et la modernisation du cadre des affaires ;
- la mise en place de guichets uniques ;
- le lancement des études prospectives et le développement des travaux du CNEA.

Atelier régional sur l'exécution des contrats et l'arbitrage



Dans le cadre du programme de développement du droit commercial (CLDP) relevant du département de commerce américain, le CNEA a organisé un atelier régional sur les modes alternatifs du règlement des litiges à Marrakech du 31 mai au 02 juin 2016 sous le thème le « renforcement

des capacités régionales en matière d'exécution des contrats et d'arbitrage ».

Cette rencontre régionale, à laquelle ont pris part des représentants des pays de la région MENA notamment le Maroc, la Tunisie, le Koweït, l'Irak et la Jordanie, a connu la participation d'experts nationaux et internationaux et a été une occasion pour échanger sur les bonnes pratiques relatives aux modes alternatifs de résolution des conflits et procédures d'arbitrage (MARC) dans le cadre du développement économique.

Présentation du dossier Maroc pour le rapport Doing Business 2017



Le programme CLDP du ministère de commerce des Etats-Unis et le Groupe de la Banque Mondiale, ont organisé fin 29 Avril 2016 une visite d'étude au siège de la banque.

Lors de cette visite d'étude, les membres du secrétariat ont eu l'occasion de tenir des réunions de travail avec les experts de la Banque Mondiale en charge du rapport Doing Business afin de présenter et de défendre le dossier des réformes entreprises par le Maroc pour améliorer l'environnement des affaires.

Voyage d'étude sur les bonnes pratiques en matière de règlement des difficultés des entreprises



Dans le cadre des activités du CNEA et avec l'appui de la GIZ, un voyage d'études a été organisé en Allemagne du 12 au 15 juillet 2016 au profit de certains hauts responsables de l'administration marocaine. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de l'adaptation aux standards internationaux de certaines dispositions de la réforme en cours du livre V du code de commerce relatif au règlement des entreprises en difficulté.

Ce voyage d'étude a permis de s'inspirer du modèle allemand en matière de déroulement d'une procédure de traitement d'une entreprise en difficulté, et ce à travers :

- des visites de terrain auprès d'institutions et de tribunaux compétents ;
- des entretiens avec des responsables et des magistrats du ministère de la Justice allemand ainsi qu'avec des professionnels : avocats d'affaires, et administrateurs judiciaires.

Séminaire sur le guichet unique virtuel du commerce extérieur PORTNET



Sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le guichet unique national des procédures du commerce extérieur « PORTNET », a organisé, en partenariat avec l'agence nationale des ports, l'alliance africaine pour le commerce électronique, l'administration des douanes et des impôts indirects ainsi qu'un ensemble d'acteurs dans ce domaine, la cinquième édition de la conférence internationale sur les guichets uniques sous le thème « Le guichet unique virtuel du commerce extérieur : l'exigence d'une collaboration inclusive ». Cette dernière a eu lieu du 5 au 7 septembre 2016 à Marrakech.

L'organisation, par le Royaume du Maroc, de cette édition s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'ensemble des acteurs des secteurs public et privé pour l'amélioration de l'environnement des affaires. L'objectif étant d'améliorer la compétitivité des entreprises par l'implication de toutes les parties prenantes : administrations, ministères et opérateurs économiques, à travers le partage des dernières tendances et la mise en place de services électroniques visant à fluidifier la logistique du commerce international.

Cette édition a constitué une occasion pour échanger sur les dernières solutions innovantes, partager les expériences et mieux coordonner les efforts dans ce domaine.

Cette manifestation internationale a réuni des centaines d'entreprises étrangères, de nombreux experts nationaux et internationaux, ainsi que de nombreux opérateurs économiques nationaux et internationaux dans les secteurs maritime, portuaire, aéroportuaire, logistique et technologique. Elle a connu aussi la participation des institutions internationales telles que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Organisation Mondiale des Douanes, International Port Community Systems Association ainsi que d'autres fédérations et associations internationales.

Le secrétariat du CNEA a aussi participé au panel sous le thème « Facilitation du commerce pour un climat des affaires favorable : nouveaux leviers autour des guichets uniques ».

Séminaire sur le potentiel de développement du secteur privé



Le secrétariat du CNEA a participé au séminaire organisé conjointement par le centre de recherche Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (FEMISE) et l'Institut de l'Économie Financière, et ce à l'Université Américaine de Beyrouth le 05 décembre 2016 au Liban, sous le thème « Libérer le potentiel

du secteur privé dans les pays méditerranéens du Sud ».

Le séminaire avait comme objectif d'identifier les différents défis du secteur privé des pays du sud de la Méditerranée qui exercent dans un contexte marqué généralement par, d'une part, de grandes instabilités macroéconomiques dans la région, et de l'autre, d'importantes entraves et difficultés, notamment des procédures administratives complexes qui freinent le développement des PME.

A cet effet, trois sessions et une table ronde ont été tenues avec la participation des représentants du milieu de la recherche, des décideurs, des institutions financières, du secteur privé et des bailleurs de fonds internationaux. Elles se sont focalisées sur les aspects suivants :

- l'analyse de l'environnement macroéconomique dans les pays sud de la méditerranée et son impact sur le développement du secteur privé ;
- l'analyse des obstacles auxquels le secteur privé, et les PME en particulier, font face plus largement. Un focus a été fait sur quelques bonnes pratiques en matière de développement du secteur privé et des PME comme :
 - le programme d'amélioration de l'environnement des affaires dans le Sud de la Méditerranée – EBESM ;
 - l'initiative Libanaise dite Kafalat qui vise à faciliter l'accès au financement aux PME et les startups ;
 - l'expérience marocaine dans le développement du secteur privé à travers le CNEA ;
- la discussion du rôle de la communauté internationale dans le développement d'un secteur privé

dynamique dans les pays de la région avec l'exploration de nouvelles approches des organismes ayant pris part à cette session, à savoir : la Commission Européenne, l'OCDE, la SFI et ANIMA.

A l'issue de la rencontre, l'accent a été mis sur l'importance d'opter pour une approche globale pour s'assurer que les politiques adoptées encouragent le secteur privé, en insistant sur la nécessité de fournir des incitations pour encourager le passage au secteur formel.

Rencontre sur l'attractivité des investissements au Maroc



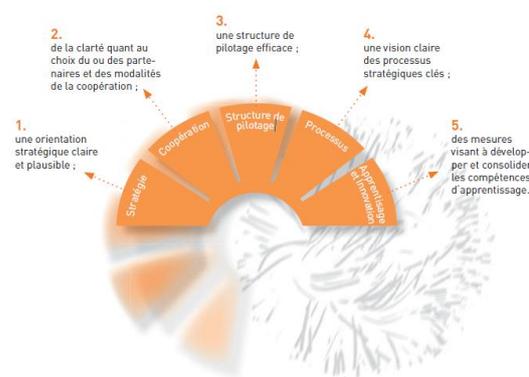
La Chambre de Commerce Britannique au Maroc, a organisé le jeudi 8 décembre 2016, à Casablanca, une conférence-débat sous le thème : "Attractivité des investissements : quel plan pour promouvoir la destination Maroc ?".

Cette rencontre destinée pour les entreprises adhérentes à la Chambre, les opérateurs économiques ainsi que les médias, avait pour but d'exposer les grandes lignes de la stratégie visant la commercialisation de l'offre Maroc en matière d'investissement. Il a été également question d'explorer les efforts qu'il reste encore à accomplir pour hisser le Maroc au rang des pays émergents.

Ce débat a connu la participation de plusieurs institutions telles que l'Agence

Marocaine pour le Développement des Investissements (AMDI), le Centre Régional d'Investissement de Casablanca-Settat. Le secrétariat du CNEA a pris part à cet événement à travers une communication axée sur les principales réalisations du comité ainsi que l'impact sur l'amélioration continue de l'image du Maroc à l'international depuis la création du CNEA.

Atelier de formation à la méthodologie de gestion des projets de la GIZ



Dans le cadre du renforcement des capacités du secrétariat du CNEA en matière de méthodes et d'outils de gestion et suivi des projets, les membres du secrétariat ont suivi, au mois d'avril 2016, une formation d'introduction au modèle de gestion de la coopération « Capacity WORKS ».

Il s'agit d'un modèle de gestion, développé par la GIZ, permettant de structurer et d'organiser efficacement des systèmes de coopération auxquelles participent différentes organisations. Il est structuré autour de cinq facteurs de réussite à savoir : la stratégie, la coopération, la structure de pilotage, le processus ainsi que l'apprentissage et l'innovation.

Ce modèle est accompagné de 43 instruments répartis sur les cinq facteurs de réussite précités. Les membres du secrétariat ont eu également l'occasion, lors des ateliers

pratiques, de mettre en application ces instruments dans le cadre du travail du comité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CNEA 2016

 www.cnea.ma

 contact@cnea.ma

 (212) 5 37 21 38 38

 Secrétariat du CNEA, Complexe Administratif et Culturel de la Fondation
Mohamed VI
sis Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad – Rabat
Royaume du Maroc.